



Postscriptum

Journal du Parti socialiste genevois
Juin 2024 n°38



Votations du 9 juin

Pas de crèches au rabais !

Une Vie ici, une Voix ici... Vers un printemps plus démocratique

SOMMAIRE

Édito

- 03** De l'art du référendum, par Caroline Marti

Votations fédérales

- 04** Initiative d'allègement des primes-maladie : indispensable pour soulager les ménages, par Laurence Fehlmann Rielle
- 05** Frein aux coûts : l'alibi des lobbyistes, par Florian Schweri
- 06** IN «stop à la vaccination» : ne nous lions pas les mains, par Estelle Revaz
- 06** OUI au tournant énergétique, par Christian Dandrès

Votations cantonales

- 07** OUI à l'interdiction des symboles de haine dans les espaces publics, entretien avec Martine Brunschwig Graf
- 08** Une Vie ici, une Voix ici... Vers un printemps plus démocratique, par Xhevrie Osmani
- 09** Le droit de vote des étranger-ères : un enjeu de justice, entretien avec Matteo Gianni
- 10** Pas de crèches au rabais – Non à la modification de la loi sur l'accueil préscolaire, par Sophie Demaurex
- 11** Le maintien des usages professionnels dans les crèches : un enjeu essentiel, entretien avec Amanda Ojalvo
- 12** Non à la modification de la Loi sur la santé, entretien avec Jean-Jacques Bise

Votations communales

- 13** OUI à des logements de qualité, par Guillaume Zufferey

- 13** La ligne 49 au croisement des contradictions à Veyrier, par Bernard Pinget

- 14** À Carouge, une nouvelle piscine pour toutes et tous, par Stéphanie Lammar

Actualités politiques

- 15** Lutter contre la pauvreté : enfin une prise de conscience à Berne, par Estelle Revaz
- 15** 13^{ème} rente AVS : Pour un juste financement !, par Carlo Sommaruga
- 16** Comptes 2023 : une santé financière éclatante face à des besoins criants, par Grégoire Carasso, Caroline Marti et Thomas Wenger

Vie du Parti

- 17** 30 petites années et puis s'en va, par François Paychère
- 18** Socialistes donc féministes !, par Yolanda Martinez et Vanessa Klein
- 19** Bienvenue au nouveau Comité directeur du PS genevois

Impressum

Le Postscriptum est envoyé aux membres et aux sympathisant-es du PS genevois. Il paraît au moins 4 fois par année.

Editeur : Parti socialiste genevois
Comité de rédaction : Nicolas Clémence, Morgane Dentan, Diego Esteban, Eloisa Gonzalez, Alexandre Goumaz, Ludovic Iberg, Clémence Peilleux, Christel Saura

Graphisme : Morgane Dentan
Impression : Imprimerie Nationale



DE L'ART DU RÉFÉRENDUM

Caroline Marti,
Cheffe de groupe au Grand Conseil

Suite aux dernières élections cantonales la droite ultra majoritaire a désormais les coudées franches pour appliquer à la lettre le manuel du bon petit néolibéral. Et elle ne s'en prive pas.

Après s'être attaquée aux intérêts des locataires (lois sur le PAV), aux droits des patient-es (suppression de la garantie d'accès au suicide assisté), et aux conditions de travail dans les crèches, la majorité de droite s'en prend désormais à l'ensemble des services publics à commencer par l'école. En réduisant la durée de formation des enseignant-es, la droite s'attaque directement à la qualité de l'école primaire avec pour conséquence l'accroissement des inégalités scolaires.

C'est d'ailleurs assez systématique : la droite s'en prend toujours aux parties les plus faibles (locataires, patient-es en fin de vie, personnel précarisé, élèves en difficulté...). Et cela pour quoi ? Servir les intérêts des plus puissants et imposer à l'État une violente cure d'amalgamisation afin de justifier des baisses d'impôts qui ne profiteront, en grande majorité, qu'aux plus aisés-es.

En usant à de multiples reprises du droit de référendum, principale arme à sa disposition pour contrer les attaques de la droite, la gauche a su défendre les droits des plus fragiles et les services publics.

Or, cette manière offensive de nous défendre ne semble pas convenir à certain-es. Dans un édito publié

le 26 février dernier, la Tribune de Genève prétendait que « la gauche et les syndicats auraient intérêt à ne pas tomber dans la solution de facilité : le référendum permanent ».

D'abord, l'éditorialiste de la Tribune n'a pas dû récolter beaucoup de signatures dans sa vie pour prétendre qu'enchaîner les référendums est une « solution de facilité ». Ensuite, la Tribune semble vouloir nous dire que notre rôle est de nous laisser marcher dessus bien gentiment, sans réagir, et si possible avec le sourire...

...Ils risquent d'être déçus !

Car des référendums nous continuerons à en lancer, nous continuerons à en gagner, à commencer par ceux sur le suicide assisté et sur les crèches le 9 juin prochain.

Ces quelques lignes sont finalement un hommage et un remerciement à vous, camarades, militant-es, partenaires et sympathisant-es. Vous qui permettez, par votre engagement, de faire aboutir ces référendums. Faire usage des outils que nous offre la démocratie directe est un acte politique noble, un acte politique fort, un acte de solidarité et de justice qui permet de protéger les personnes fragiles et lutter contre les inégalités. Poursuivons notre mobilisation, montrons à la droite que nous savons lui faire obstacle, ne lâchons rien.



INITIATIVE D'ALLÈGEMENT DES PRIMES-MALADIE : INDISPENSABLE POUR SOULAGER LES MÉNAGES

Laurence Fehlmann Rielle
Conseillère nationale

Depuis l'introduction de la Lamal en 1996, les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé alors que les salaires et les rentes n'ont que faiblement progressé. Il est donc urgent de trouver une solution pour freiner cette spirale délétère. Lors des dernières élections fédérales, les sondages ont montré que les primes représentaient le principal sujet de préoccupation de la population tant elles pèsent sur le pouvoir d'achat.

« À l'origine, le Conseil fédéral visait une charge maximale des primes ne dépassant pas les 8 % du revenu imposable. »

Rappelons aussi qu'à l'origine, le Conseil fédéral visait une charge maximale des primes ne dépassant pas les 8 % du revenu imposable. On en est loin : en Suisse romande, la part du budget consacré aux primes maladie des ménages de condition modeste se monte en moyenne à 14 % malgré les subsides, avec des différences allant de 12 % dans le Canton de Vaud à 19 % à Neuchâtel.

L'initiative dite « d'allègement des primes » lancée par le Parti socialiste veut plafonner les primes maladie qui ne devront pas dépasser les 10 % du revenu disponible d'un ménage. Le montant qui dépassera sera pris en charge à raison de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par les cantons.

À qui cette initiative profitera-t-elle ?

Le principe des primes par tête qui ne tient pas compte de la capacité économique des ménages est évidemment très injuste : on paie la même chose que l'on soit cadre avec un haut salaire ou vendeuse. La prime varie aussi selon la franchise choisie et nombreuses sont les personnes qui se font piéger en optant pour une franchise élevée et qui ensuite retardent le moment de se faire soigner avec de graves conséquences pour leur santé.

Le principe de l'allègement des primes profitera non seulement aux personnes ayant des bas salaires (dont certaines bénéficient déjà de subsides cantonaux) mais aussi aux familles ayant un revenu moyen ou encore aux personnes ayant une faible retraite.

Par exemple, une famille de quatre personnes avec un

revenu mensuel de 9'000 francs net économisera plusieurs centaines de francs mensuellement. Il en ira de même pour une personne seule ayant 5'000 francs de revenu net.

Combien coûtera-t-elle ?

Le comité d'initiative évalue le coût de l'initiative à 4,5 milliards de francs par an dont deux tiers à la charge de la Confédération. Le Conseil fédéral, opposé à cette démarche, peint le diable sur la muraille en avançant des chiffres jusqu'à 7 milliards de francs par an, voire plus.

Pour financer ce projet, différentes pistes seront examinées telles qu'une taxe sur les transactions financières, une part de bénéfice de la BNS, etc. Même si de nouvelles taxes ne sont pas très populaires, elles seront toujours plus sociales que les primes par tête. Notre initiative sera moins chère pour la santé publique que le coût des maladies dépistées tardivement en raison de primes et de franchises trop élevées.

Si l'initiative ne passe pas, ce sera le contre-projet indirect qui sera mis en œuvre. Il est bien trop faible en prévoyant une contribution, des cantons seulement, de 360 millions de plus par an. Les Socialistes ont refusé ce contre-projet croupion lors des débats à Berne.

Les détracteurs de l'initiative objectent qu'elle ne résoudra pas l'augmentation des coûts de la santé. Au contraire, notre initiative fera pression pour que la Confédération et les cantons trouvent des solutions pour diminuer le prix des médicaments et mettent fin à la pseudo-concurrence coûteuse entre les caisses-maladie.

Il est plus que jamais indispensable de faire voter en faveur de cette initiative !

FREIN AUX COÛTS : L'ALIBI DES LOBBYISTES

Florian Schweri
Membre du Comité directeur

Le Centre veut instaurer un mécanisme automatique de «frein aux coûts». Les coûts de la santé ne pourraient ainsi pas évoluer plus que «l'économie nationale et les salaires moyens». Seulement, les salaires n'augmentent pas, alors que la santé, elle, doit suivre les besoins de soins de la population. Indexer la santé sur les salaires n'est pas une solution pour rester en bonne santé !

L'initiative veut des «incitations efficaces» pour garantir cette non-évolution des coûts. On peut prédire que, comme d'habitude, la majorité de droite s'attaquera aux assuré-es plus qu'aux assureurs, car en langage bourgeois, «inciter à baisser les coûts» signifie surtout :

- Faire pression sur le personnel soignant et ses conditions de travail,
- Réduire les prestations,
- Augmenter les franchises et les quotes-parts pour dissuader les gens de se faire soigner.

Cyniquement, Le Centre évoque sur son site internet les prix des médicaments et les lobbyistes qui empêchent les réformes nécessaires d'avancer. C'est vrai: en Suisse, nous payons trop cher certains produits et les caisses-maladie sont trop présentes en politique. Sauf que Le Centre est LE parti qui fait entrer le plus grand nombre de lobbyistes au Palais fédéral! Et comme membre de la majorité depuis des décennies, il pouvait agir mais n'a rien fait. Dans un sens, les élu-es du Centre ont ainsi lancé cette initiative pour se dire à eux-mêmes de faire leur travail...

Cette initiative n'est donc pas crédible et tient surtout de la récupération politique. Notre position est claire : le PS soutient les solutions, pas les alibis.

IN « STOP À LA VACCINATION » : NE NOUS LIONS PAS LES MAINS

Estelle Revaz
Conseillère nationale

Durant deux longues années, le virus SRAS-CoV2 a fortement impacté nos vies. Avant même qu'un vaccin ne soit autorisé, le Mouvement suisse pour la liberté a lancé l'initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique ». Celle-ci prévoit que « les atteintes à l'intégrité physique ou psychique d'une personne requièrent son consentement ».

Premier problème : le texte de l'initiative ne mentionne pas explicitement la vaccination. Il va donc bien au-delà du sujet et conduit à une insécurité juridique dans plusieurs autres domaines clés. Deuxième problème : il limite trop fortement la marge de manœuvre des autorités en cas de nouvelle pandémie.

Aujourd'hui, en Suisse, toute vaccination requiert un consentement. En cas de refus, il peut y avoir des

conséquences professionnelles limitées justifiées. La loi sur les épidémies prévoit par ailleurs la possibilité pour les cantons ou le Conseil fédéral de déclarer une vaccination obligatoire pour certains groupes de personnes et pour une durée limitée. Cette solution avait été largement soutenue par la population en 2013.

Dire « OUI » à cette initiative, c'est prendre le risque de ne pas pouvoir faire face aux futures pandémies. Le personnel soignant, les artistes, les PME, les personnes vulnérables, toutes ces personnes touchées directement par la crise du Covid-19 vous le diront : c'est ensemble que nous avons surmonté cette épreuve. Ne nous lions pas les mains en soutenant cette initiative.

OUI AU TOURNANT ÉNERGÉTIQUE

Christian Dandrès
Conseiller national

Le 9 juin, nous voterons sur la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables.

Celle-ci vise à atteindre l'objectif de réduction à 0 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Elle rendra aussi la Suisse moins dépendante de la production réalisée dans d'autres pays.

Cette loi prévoit de développer les énergies renouvelables. Le développement de l'énergie solaire se fera principalement sur des infrastructures déjà existantes (toitures et façades). La loi permettra également de réaliser des projets hydrauliques, solaires et éoliens d'importance nationale. Pour cela, les cantons devront identifier les secteurs qui s'y prêtent. Pour faciliter ces projets, la loi pose un principe de priorité, tout en garantissant la préservation des biotopes d'importance

nationale. Cet affaiblissement du droit environnemental doit s'apprécier au regard de l'objectif général de réduction des émissions de gaz à effet de serre auquel cette loi contribuera grandement.

Les fournisseurs d'électricité devront en outre réduire de 2% la consommation de leurs usager-ères, via des mesures d'économie et d'efficacité énergétique. Ils devront aussi introduire une part minimale d'énergie renouvelable dans l'approvisionnement de base, qui devra être facturée selon les coûts de production. La loi s'inscrit donc dans une logique de service public. À noter que le Parlement a rejeté la proposition du Conseil fédéral de libéraliser le marché de l'électricité.

La loi sur l'approvisionnement est une étape importante et nécessaire pour soutenir le tournant énergétique.

OUI À L'INTERDICTION DES SYMBOLES DE HAINE DANS LES ESPACES PUBLICS



Entretien avec Martine Brunshawig Graf, ancienne Présidente de la Commission fédérale contre le racisme et ancienne présidente du Conseil d'État

La loi soumise au vote le 9 juin prévoit d'introduire dans la Constitution la lutte contre les discriminations et la haine. Elle stipule que «l'exhibition ou le port de symboles, d'emblèmes et de tout autre objet de haine, notamment nazi, est interdit.»

À l'instar du Conseil d'État actuel, pensez-vous qu'il soit du devoir de l'État de combattre les idéologies discriminantes et racistes ?

MBG : La Constitution fédérale interdit la discrimination raciale (art.8, alinéa 2). Il appartient donc à l'État, à tous les niveaux, de veiller à ce que les citoyen-nes en soient protégé-es et à prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour sanctionner la discrimination raciale. La liberté de penser est garantie. Ce qui est interdit, comme le prévoit l'article 261 bis du Code pénal, c'est «l'incitation à la haine, la discrimination et l'atteinte à la dignité humaine en raison de son/leur appartenance à une «race», une ethnie ou une religion.». Ce qui doit être combattu, c'est la diffusion et la propagation d'idéologies discriminatoires et racistes. L'État doit donc se doter des instruments nécessaires pour assurer le respect de ce mandat constitutionnel.

Pour quelles raisons la Commission fédérale contre le racisme (CFR) estime-t-elle que la protection juridique contre les discriminations raciales reste lacunaire en Suisse ?

MBG : La CFR estime qu'il manque, dans le domaine du droit civil, des dispositions qui assurent une application efficace de l'interdiction de la discrimination raciale prévue par la Constitution. Elle a donc remis l'ouvrage sur le métier pour examiner les dispositions du droit civil qui pourraient faciliter l'accès à la justice pour les personnes victimes de discrimination au quotidien (travail, logement, etc.). Il s'agit de déterminer les dispositions les plus efficaces notamment pour ce qui concerne le fardeau de la preuve. Cela ne concerne pas directement le vote à venir et ce travail doit se poursuivre au niveau fédéral.

Pour quelles raisons les auteurs-es de graffiti de symboles de haine ne sont sanctionné-es que pour dégradation et que pourra changer cette loi si elle est votée ?

MBG : L'utilisation publique de symboles nazis, racistes, extrémistes ou faisant l'apologie de la violence est punissable en droit actuel lorsque l'auteur-e entend ainsi propager publiquement une idéologie. Cet acte est réprimé par l'art. 261bis du code pénal. Les lacunes actuelles résident dans l'interprétation très restrictive faite de cette interdiction, raison pour laquelle l'interdiction de ces symboles permettrait de réprimer pénalement de manière plus efficace leur utilisation. En ce sens, comme le souligne d'ailleurs le Conseil fédéral dans un rapport récent, une législation cantonale adéquate permettrait de renforcer la lutte contre l'usage public et la propagation de ces symboles. L'adoption de la loi constitutionnelle soumise au vote populaire le 9 juin prochain serait, à cet égard, bienvenue et permettrait l'élaboration d'une loi d'application efficace.

Propos recueillis par Eloisa Gonzalez

UNE VIE ICI, UNE VOIX ICI... VERS UN PRINTEMPS PLUS DÉMOCRATIQUE

Xhevrïe Osmani
Députée au Grand Conseil

Genève, ville internationale, est riche d'une population venant des cinq continents. La prospérité et la richesse de la Suisse, et de Genève, se sont notamment construites grâce à l'immigration. Pays d'émigration jusqu'au 19^{ème} siècle, la Suisse s'est bâtie par la suite grâce à l'immigration, ces personnes et familles venues de plusieurs pays d'Europe notamment. La Suisse est le pays d'Europe qui compte la plus grande part de population étrangère et Genève connaît la plus forte proportion puisque 41 % de sa population est étrangère. Les résident-es étranger-ères contribuent grandement à la prospérité du Canton, ils et elles apportent leurs compétences, paient leurs impôts et assument les mêmes devoirs que les Suisses. Les mêmes devoirs mais pas les mêmes droits.

Les tentatives pour élargir le socle des citoyennes et des citoyens à Genève ont commencé bien avant le succès de « J'y vis, j'y vote » mais elles ont toutes échoué. En 2005, l'initiative « J'y vis, j'y vote » (la cadette) visant le droit de vote communal sans celui d'éligibilité est approuvée par une majorité du corps électoral. Genève est alors le premier canton où l'octroi des droits politiques aux résident-es étranger-ères résulte de l'acceptation d'une initiative populaire. Lors de la révision de la Constitution genevoise en 2012, la proposition d'accorder l'éligibilité communale n'a pas été retenue. En 2019, l'Alternative dépose un projet de loi au Grand Conseil visant à octroyer les droits politiques complets aux niveaux communal et cantonal. Alors qu'en commission, une majorité, dont Le Centre, s'était prononcée



en faveur, ce projet de loi s'est vu opposer un refus en plénière en 2021. N'en restant pas là, un large front unissant partis politiques, associations et syndicats a déposé, en 2022, l'initiative « Une Vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie ! » (ViVoICI).

Cette initiative, dont la campagne battra son plein pendant ce printemps, est soumise à votation le 9 juin prochain. Elle vise à octroyer les droits politiques complets à savoir voter, élire, se porter candidat-e, signer des initiatives et référendums, au niveau communal et cantonal. Les résident-es étranger-ères pourraient obtenir ces droits après 8 ans de résidence en Suisse. Cette initiative permettra donc une meilleure représentation des opinions au sein de notre démocratie semi-directe et renforcera la cohésion sociale. Après 8 ans de rési-

2005

L'initiative « J'y vis, j'y vote », qui donne le droit de vote communal aux résident-es étranger-ères, est acceptée

2012

La proposition d'octroyer le droit communal d'éligibilité aux résident-es étranger-ères est refusée

2021

La proposition d'octroyer des droits politiques complets aux résident-es étranger-ères est refusée par le Grand Conseil

2022

L'initiative « Une vie ici, une voix ici... Renforçons notre démocratie ! » est déposée

dence ici, de contribution à la vie sociale, économique et culturelle du Canton, il est normal qu'un socle plus important de Genevois-es ait la possibilité de s'exprimer sur des sujets comme le logement, la santé, la formation, la mobilité et la fiscalité qui nous concernent toutes et tous. Cette initiative est un projet pour une citoyenneté dynamique et cantonale où la participation politique ne peut plus être cantonnée et légitimée par la nationalité. Depuis 2018, l'accès à la naturalisation a été fortement restreint et de nombreuses personnes en sont exclues pour des motifs économiques et sociaux.

Dans d'autres cantons romands, Neuchâtel, Jura, Vaud et Fribourg, les droits de vote et d'éligibilité sont accordés aux résident-es étranger-ères dans les communes. Neuchâtel et Jura leur accordent aussi le droit de vote au niveau cantonal. Le Canton de Bâle-Ville devra lui aussi se prononcer au cours du printemps sur l'octroi du droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal, proposition qui a été soutenue par le Conseil d'État. Nous comptons sur Genève et ses forces progressistes pour que cette initiative triomphe.

Le droit de vote des étranger-ères : un enjeu de justice



Entretien avec Matteo Gianni, professeur en sciences politiques à l'Université de Genève et spécialiste en théorie politique de la citoyenneté et du multiculturalisme.

Les initiant-es de ViVoICI postulent que le système actuel exclut 40 % des habitant-es du Canton de décisions qui les concernent. Est-ce que cela remet en question la démocratie genevoise ?

Cette initiative a le mérite de vouloir inclure politiquement une catégorie de la population qui est exclue de manière assez arbitraire. C'est une initiative très novatrice car elle ne corrige pas seulement une injustice politique. Elle amène une conception de la citoyenneté fondée sur la résidence et non pas sur la nationalité. Nous vivons dans un monde où les parcours migratoires ne correspondent plus à cette logique où on migre, on s'établit définitivement dans un pays et on se

naturalise. Avoir son mot à dire sur les lois formulées par une société à laquelle on contribue, lois auxquelles on est soumis-e, est une des bases de la démocratie. Donner le droit d'élire et d'être élu-es à ces personnes me semble donner une signification plus profonde à la notion de démocratie.

Un argument des opposant-es à cette initiative est qu'elle est inutile puisque la procédure de naturalisation existe. Est-ce un problème de réserver la participation politique aux personnes qui ont la nationalité, alors que cette procédure exige l'intégration et la participation de celles et ceux qui la demandent ?

La naturalisation en Suisse implique qu'on s'intègre socialement, économiquement et même culturellement avant de pouvoir agir politiquement. Un des mérites de l'initiative est de renverser cette logique. Avoir des droits politiques amène à s'informer, à discuter davantage de sujets politiques et à développer une plus grande confiance envers les institutions. On s'intègre parce qu'on est un acteur politique et non plus l'inverse. Je trouve réducteur de dire qu'on cherche à court-circuiter la procédure fédérale de naturalisation en donnant des droits politiques au niveau du Canton. Cette initiative n'est pas une Genferi, c'est une manière différente de poser la question de la représentation démocratique et donc de la justice démocratique, dans un pays où environ 25% des résident-es sont exclu-es des droits politiques.

Propos recueillis par Alexandre Goumaz



Rothschild

PAS DE CRÈCHES AU RABAIS – NON À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

Sophie Demaurex
Députée et membre du comité référendaire

Le 9 juin prochain, nous serons amené-es à nous prononcer sur une modification de la loi sur l'accueil préscolaire (J628). Cette modification de loi, combattue par référendum par l'ensemble des partis de gauche, par les syndicats et par l'Association genevoise des éducateurs-trices de l'enfance vise à assouplir les conditions salariales du personnel. Alors que la Loi exige l'application d'une CCT ou des usages professionnels, il serait possible, avec cette modification, de rémunérer le personnel éducatif avec le salaire minimum.

Plutôt que d'investir dans une vraie politique de la petite enfance, la droite préfère bafouer les conditions salariales du personnel en faisant miroiter aux familles la création de nouvelles places d'accueil !

Pour garantir la qualité de l'accueil, les enfants ont droit à du personnel formé et correctement rémunéré. L'application du salaire minimum légal (24.32 frs/h) ne permettra pas de rendre ces professions attractives et d'avoir du personnel qualifié à même de répondre aux défis pédagogiques actuels. Alors que le secteur fait face à une pénurie de main d'œuvre diplômée, il est absurde de vouloir encore dévaloriser ces professions. Il s'agit d'une attaque sur les conditions de travail d'un personnel essentiellement féminin et

une non-reconnaissance des métiers de l'éducation de l'enfance.

Non à la suppression des usages professionnels dans le domaine de la petite enfance.

Le secteur est protégé par les usages, qui fixent des conditions de travail minimales (salaires, vacances, formation, etc.). Les usages sont un garde-fou indispensable, qui garantit que l'ensemble du personnel bénéficie de conditions de travail correctes en dessous desquelles il n'est pas possible de descendre. Pour la première fois, le Grand Conseil ose s'attaquer à un mécanisme de régulation du marché du travail en autorisant quelques entreprises à s'affranchir des règles qui s'appliquent à d'autres. Après les crèches, à qui le tour ? Cette « autorisation de sous-enchère » constituerait un dangereux précédent pour l'ensemble de l'économie, à laquelle il faut impérativement s'opposer.

Cette mesure méprisante ne créera aucune place d'accueil supplémentaire, elle limitera même de nouvelles ouvertures de crèche, par manque de personnel qualifié.

Les crèches privées, dont la tarification n'est pas réglementée, pratiquent des prix très élevés, inaccessibles à

la plupart des familles du Canton. Elles ne diminueront pas leurs tarifs pour autant et il faut le dire et le répéter, la mesure ne créera pas de nouvelles places d'accueil pour nos enfants. C'est un très mauvais calcul qui est proposé aux parents.

La solution passe au contraire par un investissement plus important des collectivités publiques pour créer de nouvelles places et permettre aux parents de se

maintenir en emploi. Les crèches subventionnées ou municipales appliquent une tarification proportionnelle au revenu pour être accessibles à toutes les familles.

Le 9 juin, votez et faites voter non à une modification de la Loi sur l'accueil préscolaire. Pas de crèches au rabais: nous dirons non!

Le maintien des usages professionnels dans les crèches : un enjeu essentiel



Interview d'Amanda Ojalvo, éducatrice à Lancy, Conseillère municipale socialiste en Ville de Genève et ancienne coprésidente de l'Association Genevoise des Educateurs-trices de l'Enfance (AGEDE).

Comment les usages professionnels protègent-ils concrètement les conditions de travail dans la petite enfance ?

Les usages sont le fruit de décennies de batailles syndicales pour protéger ce milieu professionnel. Concrètement, ils protègent les conditions de travail, notamment les salaires, le droit aux vacances, les formations continues... Il s'agit d'un garde-fou indispensable. Remettre en cause ces acquis déjà limités représenterait une grande perte d'attractivité pour cette profession, qui conduirait à l'aggravation de la pénurie de personnel.

Dans quelle mesure la qualité de l'accueil serait-elle péjorée avec cette loi ?

Les défis pédagogiques actuels sont conséquents : accompagnement à la parentalité, accompagnement des enfants à besoins particuliers qui sont en nette augmentation, travail d'équipe. Un enfant d'âge préscolaire n'est physiologiquement pas capable d'apprendre plus vite et nécessite une considération particulière.

Ce travail hors présence d'enfants demande du temps. Avec la modification de la loi, nous pourrions voir une détérioration des suivis par faute de temps alloué, cela au détriment des enfants et des familles.

Quelles seraient les conséquences pour les crèches privées ?

Le secteur privé est le premier bastion qui va tomber : les salaires ne seront plus protégés, certains diplômes étrangers pas reconnus seront acceptés, des personnes non qualifiées seront engagées. Tout cela ne fera qu'empirer la pénurie de personnel qualifié, dévaloriser le milieu professionnel et la qualité de l'accueil.

Pourquoi la droite s'attaque-t-elle prioritairement au secteur de la petite enfance ?

Il s'agit clairement d'attaquer le secteur le plus faible, où la mobilisation du personnel n'est pas très importante. Il n'y a pas vraiment de culture d'appartenance à cette profession, aucun lobby ne porte les intérêts du secteur. Néanmoins, les lignes commencent à bouger avec cette attaque en règle de la droite que personne ne souhaite laisser passer.

Propos recueillis par Ludovic Iberg

NON À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA SANTÉ



Depuis 2018, l'aide au suicide était garantie dans tous les EMS, hôpitaux et cliniques du Canton. En septembre 2023, le Grand Conseil a abrogé l'article 39A de la Loi sur la santé qui garantit le droit d'un individu de décider de quelle manière et à quel moment sa vie doit prendre fin. Ainsi, ces institutions pourront à nouveau refuser qu'un suicide assisté ait lieu en leurs murs. Interview de Jean-Jacques Bise, coprésident d'EXIT Suisse romande, l'association qui a lancé le référendum.

En quoi le maintien du suicide assisté dans les EMS est-il crucial ?

L'article 39A garantit le droit à l'égalité de traitement entre les personnes résidant à leur domicile et celles résidant dans des établissements médico-sociaux. Avec l'abrogation de cette disposition, les résident-es d'EMS pourraient être traité-es différemment des personnes qui peuvent rester à domicile. Il y a ainsi une claire violation du droit à l'égalité garanti par la Constitution fédérale.

Quelles seraient les conséquences concrètes de cette modification légale ?

Avant la promulgation de cette loi en 2018, certains homes à connotation religieuse posaient problème et mettaient des bâtons dans les roues en matière d'aide au suicide. Cette loi a permis à EXIT d'entrer dans tous les EMS du Canton de manière apaisée et de ne plus

faire face aux ennuis qu'elle subissait auparavant. Il s'agirait donc d'un retour en arrière sur une disposition qui a permis à de nombreuses personnes d'être aidées sans devoir lutter contre la direction et le personnel médical de leur propre EMS.

Pourquoi, selon toi, la droite a-t-elle voulu supprimer cette clause de la loi ?

En 2018, les Socialistes ont largement soutenu cette loi, alors que le PDC et le PLR, notamment, s'y opposaient. Depuis lors, le suicide assisté en EMS faisait l'unanimité et ne posait pas le moindre problème. La droite a profité d'une discussion sur un autre article de la loi pour décider, par surprise et en quelques minutes, de supprimer la disposition qui concerne les homes. Une décision regrettable, contestée notamment par la Fegems, l'association faitière des établissements médico-sociaux, qui sur cette importante question n'a pas même été consultée !

Peux-tu nous donner un aperçu de la situation légale dans les autres cantons romands ?

Le Canton de Vaud est le premier à avoir légiféré en 2013 ; Neuchâtel a suivi en 2014, de même que Genève en 2018. En Valais, la population, qui vote pourtant souvent de manière conservatrice sur les questions sociales, a accepté en 2022 à plus de 75 % une loi identique à celle de Genève. La suppression de cette disposition à Genève serait donc d'autant plus incompréhensible, au regard du contexte romand dans son ensemble.

Propos recueillis par Ludovic Iberg



OUI À DES LOGEMENTS DE QUALITÉ

Guillaume Zufferey

Chef de groupe au Conseil municipal de Bernex

Le futur quartier de Vailly, avec ses quelques 550 logements, permettra de loger de nombreuses personnes et familles qui cherchent désespérément un logement à Genève. Situé à quelques pas de la ligne de tram 14, ce quartier possède de nombreux avantages et offrira de nouveaux commerces de proximité essentiels pour la vie de quartier.

Il permettra aussi l'implantation d'équipements publics comme une crèche et des logements adaptés aux personnes âgées. Outre les logements, le P+R provisoire sera déplacé sous le quartier permettant de libérer de la terre agricole.

Cette image soumise à votation n'est pas celle initialement imaginée par les porteur-euses de projets. En effet, ils prévoient 3 grands immeubles en forme de «fer à cheval» avec des hauteurs importantes en front de la route de Chancy. Cette image ne nous convenait

pas car elle était démesurée et ne tenait pas compte du bâti environnant. Une contre-proposition a alors été effectuée par la Commune de Bernex au Canton, et acceptée par les promoteurs. Celle-ci a permis de revoir entièrement la typologie du quartier. C'est là le travail essentiel des autorités bernésiennes pour offrir un cadre de vivre agréable aux futur-es habitant-es.

En votant OUI, ce futur quartier permettra donc :

- La création de quelque 550 logements dont 2/3 seront réservés aux Bernésiennes et Bernésiens ;
- La création de logements dédiés aux personnes âgées ;
- La création de nouveaux équipements publics comme une crèche ;
- La réalisation du futur P+R principal de Bernex, sous le nouveau quartier ;
- L'arrivée de nouveaux commerces de proximité à Bernex.

La ligne 49 au croisement des contradictions à Veyrier

Bernard Pinget

Coprésident du PS Veyrier-Troinex

Le 9 juin, les habitant-es de Veyrier se prononceront sur un référendum lancé par des associations de riverain-es contre le tracé de la future ligne TPG 49.

Les motifs d'opposition sont à peu près les mêmes que lors d'un référendum similaire à Troinex : empruntant des voies aménagées récemment pour limiter la vitesse et les nuisances, la ligne va nécessiter de nouveaux travaux aboutissant de fait à faciliter le trafic des voitures. À Troinex, la population a tranché en faveur de la ligne 49. Le comité référendaire veyrite demande un tracé empruntant la route cantonale de Veyrier plutôt que les chemins résidentiels des Rasses et du Bois-Gourmand. Face à ces considérations, deux principes de la politique genevoise en matière de transports publics : la nécessité pour chaque commune d'être reliée direc-

tement à une gare du CEVA – c'est la raison d'être de la ligne 49 – et l'exigence que chaque habitation soit distante de 300 mètres au maximum d'un arrêt TPG, d'où le choix du tracé par les chemins résidentiels.

Il est certes regrettable que la commune doive dépenser quelque 400'000 francs pour permettre le passage des bus là où 4,5 millions ont été investis pour pacifier le trafic il y a moins de 5 ans. Mais comme la création des arrêts doit être financée quel que soit le trajet, le «supplément bus» touchant les chemins aménagés reste finalement sous les 4,5% de ce qui a été dépensé.

Le groupe Socialistes-Vert-es recommande de voter OUI au financement de la ligne 49.



À CAROUGE, UNE NOUVELLE PISCINE POUR TOUTES ET TOUS

Stéphanie Lammar
Conseillère administrative

Si beaucoup connaissent bien l'été la piscine de la Fontenette, construite en 1964, plus rares sont celles et ceux qui savent que pour une commune appelée à se développer de manière significative ces prochaines années, notamment avec le PAV, Carouge ne dispose que d'un seul bassin de 25 mètres couvert, les Pervenches, pour répondre aux besoins aquatiques durant l'hiver de 23'000 habitant-es et 25'000 emplois. 1750 enfants doivent apprendre à nager avec l'école, de nombreuses personnes de tous âges suivent des cours d'aquagym/bike/fitness; sans compter le Carouge Natation, qui totalise 700 licencié-es, 500 enfants et une équipe de water-polo en LNA et Coupe d'Europe.

Ce n'est donc pas suffisant et le projet d'une nouvelle piscine est né il y a déjà une dizaine d'années. Implanté devant le terrain de la piscine de la Fontenette, un nouveau bâtiment est prévu avec 3 bassins intérieurs, pour répondre à tous les publics, soit :

- Un bassin de 25 m (8 couloirs) + 8 m (fond mobile) et gradins, pour la nage, l'apprentissage scolaire et les compétitions.
- Un bassin d'animation, pour toutes les activités d'aquafitness/bike/gym et pour les bébés nageurs.
- Un bassin de loisirs ludique avec pataugeoire,

jets et jeux d'eau, pour les familles, les enfants et toutes les personnes qui veulent se divertir.

Par ailleurs, il est prévu de rénover la piscine extérieure existante par une couverture thermique pour prolonger la saison estivale jusqu'à 5 à 6 mois, de préserver et d'agrandir le parc et d'ouvrir une buvette accessible toute l'année, autant pour les usager-ères de la piscine que pour un public extérieur.

À noter que l'empreinte environnementale de ce projet sera réduite grâce à une production locale d'énergie (solaire, récupération des eaux usées, etc), un bâtiment THPE, un raccordement au chauffage à distance, et l'utilisation de la nappe phréatique pour le remplissage des bassins.

Un crédit de construction de 74.5 millions de francs a été voté par le Conseil municipal, mais un référendum a été lancé, notamment par l'UDC, et les Carougeois-es sont appelé-es à se prononcer le 9 juin 2024.

Ce projet, certes coûteux, est pourtant essentiel pour notre population. Lieu de vie, d'intégration, de rencontre et de partage, une piscine est aussi indispensable pour la santé. Il est également du devoir d'une commune de prévoir des infrastructures de qualité, telles que ce projet qui répond à de très nombreux besoins, de catégories de population très différentes.

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ : ENFIN UNE PRISE DE CONSCIENCE À BERNE

Estelle Revaz
Conseillère nationale

Ma première motion demandait de reconduire le programme national de lutte contre la pauvreté et d'adopter une stratégie nationale. Elle a obtenu une majorité au Conseil national lors de la session de printemps. Le PS avait en effet demandé la tenue d'une session extraordinaire sur la pauvreté. En Suisse, 8,7 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 4,2 % de la population active est concernée. Si la lutte contre la pauvreté est du ressort des cantons et des communes, la Confédération a le devoir constitutionnel de coordonner les actions menées. Un programme national existe mais il arrive malheureusement à échéance cette année et le Conseil fédéral ne semble pas pressé de le reconduire. Une seule option : lui forcer la main en obtenant une majorité au parlement. Au vu de la

composition de ce dernier, le pari était ambitieux. Un gros travail de sensibilisation a donc été nécessaire. Il a fallu informer et convaincre un par un les 246 parlementaires du palais fédéral. Il a fallu construire un argumentaire solide et répondre aux questions et inquiétudes de chacune et chacun. Il a aussi fallu s'assurer que les acteurs concernés (les cantons, les villes, les communes, les ONG) prennent position dans les temps. Et puis, il a fallu manœuvrer pour déjouer les velléités d'une poignée de parlementaires très motivé-es à faire couler le programme. Durant les dernières heures, le travail est devenu très collectif, aussi avec nos allié-es des autres partis. Heureusement, l'humanisme et la raison ont finalement pris le dessus : un très beau signe d'espérance.

13^{ème} rente AVS : Pour un juste financement !

Carlo Sommaruga
Conseiller aux États

Quelle magnifique victoire sociale ! Une 13^{ème} rente AVS pour toutes et tous dès 2026 ! Le besoin des retraité-es s'est imposé. Historique !

Grâce aux 37 milliards de réserves, le paiement de la 13^{ème} rente ne place pas l'AVS dans une urgence financière immédiate. Toutefois, il est impératif de la stabiliser pour couvrir les 4,2 à 5 milliards de coûts annuels supplémentaires.

Le Conseil fédéral propose d'augmenter les cotisations salariales de 0,8 % ou d'augmenter ces dernières de 0,5 % et la TVA de 0,4 %. Si l'augmentation des cotisations sociales est un moyen paritaire de financement socialement acceptable, dès lors que les gros salaires cotisent sans limite, l'augmentation de la TVA, impôt par définition socialement injuste, doit être combattue.

Cela étant, la solution la plus juste est une augmentation du financement de l'AVS par la caisse de la Confédération. La forte progressivité de l'impôt fédéral direct met surtout à contribution les plus riches. Mais c'est exactement le contraire que propose le Conseil fédéral qui veut réduire la contribution de la Confédération de 20,2 % à 18,7 % des dépenses de l'AVS. La raison inavouée : l'explosion des moyens pour l'armée. Inacceptable !

Dans ce contexte, une réintroduction de la contribution des cantons à l'AVS, supprimée en 2008, s'impose. En 2023, l'excédent cumulé de tous les cantons s'élevait à 3,3 milliards ! De quoi contribuer à l'AVS plutôt qu'offrir des cadeaux fiscaux cantonaux aux plus riches !

Nous avons un atout : un financement injuste de la 13^{ème} rente se confrontera inéluctablement à un référendum !

COMPTES 2023 : UNE SANTÉ FINANCIÈRE ÉCLATANTE FACE À DES BESOINS CRIANTS

Grégoire Carasso, Caroline Marti et Thomas Wenger
Député-es membres de la Commission des finances du Grand Conseil

Alors que le pouvoir d'achat d'une part toujours plus grande de la population recule inexorablement, le Canton, lui, affiche une fois encore une santé financière éclatante, avec un nouvel excédent record de près de 1,4 milliard de francs avant amortissement aux comptes 2023 ! Pour le PS, il est urgent de rediriger cet argent vers les besoins sociaux et l'urgence climatique.

Les exercices comptables se suivent et se ressemblent : comme à l'accoutumée, les recettes fiscales de l'État ont, une nouvelle fois, été clairement sous-évaluées. Elles sont en hausse de près de 1,8 milliard de francs et attestent d'une santé financière excellente.

« Le Canton a les moyens d'aider et de soutenir bien davantage qu'il ne le fait actuellement la population genevoise. »

Pourtant, il y a trois mois, la majorité de droite (PLR, MCG, Le Centre, LJS et UDC) au Grand Conseil taillait à la hache dans le projet de budget 2024 en coupant des dizaines de millions, notamment à l'Hospice général, et en supprimant plus de 150 postes dans des domaines clés (formation, social, santé, mobilité). La fonction publique faisait aussi les frais de cette politique néolibérale complètement déconnectée des besoins : la pleine indexation des salaires tout comme l'adaptation au renchérissement des rentes des pensionné-es de la CPEG ayant été balayées.

Pour le PS, le constat renouvelé aujourd'hui ne souffre aucune contestation possible : le Canton a les moyens d'aider et de soutenir bien davantage qu'il ne le fait actuellement la population genevoise, en particulier les classes populaire et moyenne qui font face à une

érosion continue de leur pouvoir d'achat sous le coup de l'inflation et de l'explosion des loyers et des primes d'assurance-maladie.

Alors qu'il est urgent de renforcer les prestations à destination de la population et d'investir massivement pour la transition écologique, la droite majoritaire multiplie les cadeaux fiscaux. Le Conseil d'État propose même d'aller plus loin encore que ce que prévoit le projet de baisses fiscales (PL 13402) déposé par les partis de droite au Grand Conseil, portant le manque à gagner pour le Canton à 326 millions et celui pour les communes à 108 millions (contre 283 et 93 millions, respectivement, dans le projet initial) !

Que l'on ne s'y trompe pas : ces baisses bénéficieront essentiellement aux plus riches contribuables de notre canton – celles et ceux-là même qui en ont le moins besoin. La « classe moyenne » qu'entend soutenir le Conseil d'État concerne en effet des ménages dont les revenus imposables vont jusqu'à 410'000 francs par an... Quant aux classes populaires et au reste de la classe moyenne, elles obtiendront des miettes qu'elles paieront au centuple par l'affaiblissement général de l'État, la dégradation du service public et la baisse des prestations.

À l'occasion des dernières votations, le peuple genevois a réaffirmé, de manière très claire, son attachement à un service public fort et à des prestations de qualité. En phase avec ces revendications, les Socialistes se battront pour que les recettes de l'État aillent en priorité à celles et ceux qui en ont besoin, et à notre environnement qui se dégrade sous nos yeux. Fort-es de ces convictions, un nouveau projet de loi PS vient d'être déposé au Grand Conseil pour préfinancer ces politiques publiques essentielles. Gouverner, c'est prévoir.

30 PETITES ANNÉES ET PUIS S'EN VA

François Paychère
Magistrat à la Cour des comptes

Trente années de magistrature judiciaire et à la Cour des comptes, majoritairement dévolues à des tâches liées au droit public, incitent d'emblée à la modestie : un peu de vent sur le sable du temps et il n'y paraîtra plus rien ! Pour éviter de sombrer dans une paresseuse mélancolie, posons quand même les premiers éléments d'une réflexion. C'est en faveur d'une subsidiarité « de gauche » que j'aimerais briser une lance. Qu'il s'agisse d'« étatiser » ou de « municipaliser », le réflexe est toujours le même : faire de la main publique le principe actif. Or je suis de moins en moins persuadé que ce réflexe est nécessairement garant de pluralisme ou de plus grande démocratie, voire simplement d'efficacité. L'État — au sens large du mot — se doit d'intervenir selon des procédures rigoureuses, parce qu'elles sont les garantes du respect du principe d'égalité et de l'espoir — parfois vain — d'une meilleure efficacité. Mais avant d'en appeler au respect de ces principes dans un État sans cesse grossissant, nous sommes-nous toujours en tant que socialistes posé-es la question de la subsidiarité ?

L'État doit-il vraiment intervenir dans les moindres détails de la gouvernance des établissements publics au-

tonomes ou ne devrait-il pas laisser à ces entreprises la part d'autonomie qui leur permettrait de se développer selon une logique propre tout en responsabilisant leurs dirigeant-es ? À force de vouloir tout faire, l'État n'est-il pas le vecteur inconscient d'une verticalisation toujours plus forte ?

On m'objectera qu'il intervient souvent là où le « privé » a échoué, qu'il en est en quelque sorte le sauveteur dans l'intérêt public. L'objection a le mérite du confort et de la bonne conscience. Mais elle ne convainc pas parce qu'elle est le paravent d'une volonté hégémonique que la construction de l'État moderne favorise. Je vous rassure : ces quelques lignes ne sont pas le fruit d'une adhésion tardive aux théories d'Engels sur le dépérissement de l'État, dont l'histoire du XX^{ème} siècle a sonné le glas. Elles manifestent plutôt le souci que des institutions aussi utiles que la Cour des Comptes pour veiller à de possibles « dérives » étatiques finissent par oublier que des solutions plus horizontales sont aussi possibles. L'avenir de cette cour sera tout autant d'optimiser la machine que d'en réduire la puissance, pour plus de pertinence.

Le renouvellement des six magistrat-es à la Cour des Comptes aura lieu cette année. Le premier tour est fixé au 22 septembre 2024 et l'éventuel second tour, au 13 octobre. La Cour des Comptes est un organisme indépendant dont les magistrat-es sont directement élu-es par les citoyen-nés. Elle est composée des trois magistrat-es titulaires à plein temps et des trois magistrat-es suppléant-es à temps partiel, élu-es tous les six ans.

Lors de son Assemblée générale du 17 avril, le Parti socialiste a désigné Fabien Mangilli comme candidat au poste de magistrat titulaire et Frédéric Varone comme candidat au poste de magistrat suppléant.



Fabien Mangilli
Candidat au poste
de magistrat titulaire



Frédéric Varone
Candidat au poste
de magistrat suppléant



SOCIALISTES DONC FÉMINISTES !

Yolanda Martinez et Vanessa Klein
Coprésidentes Groupe Femmes
socialistes genevoises

En tant que socialistes, nous défendons une société juste, solidaire et égalitaire. Pour adresser ces enjeux, nous nous devons d'avoir une approche à la fois socialiste et féministe. Notre féminisme dépasse les clivages traditionnels entre hommes et femmes et vise une égalité pour toutes et tous quels que soient leur classe sociale, leur niveau d'études, leur origine, leur orientation sexuelle ou leur identité. En intégrant ces perspectives à notre action politique, nous renforçons notre engagement pour une société authentiquement égalitaire et inclusive.

Nous, membres du groupe Femmes socialistes genevoises, nous nous engageons à promouvoir une véritable parité dans nos instances politiques. Nous nous opposerons à toutes les formes de discrimination de manière intersectionnelle, en promouvant activement l'égalité des chances et en défendant les droits des femmes pour garantir leur représentation, leur valorisation et leur écoute.

Nos principaux objectifs pour l'année 2024 sont les suivants :

- Encourager les femmes à se présenter comme candidates lors des élections municipales à travers un programme de mentorat pour un accompagnement personnalisé mais également par des formations pour les empouvoier.
- Sensibiliser l'ensemble des membres du parti aux violences sexistes et sexuelles à travers des formations dispensées dans les différentes sections et groupes du PS genevois.

- Créer des liens avec les autres groupes du parti (migration, jeunesse, LGBTIQ+ et 60+) pour ensemble s'atteler à combattre les discriminations de manière intersectionnelle.
- Participer activement à la préparation de la grève féministe du 14 juin aux côtés des organisations féministes et de nos alliées vertes. Cette journée de mobilisation est une occasion unique de faire entendre nos revendications. Nous vous invitons toutes et tous à venir nous rejoindre au défilé ! Des informations complémentaires vous seront transmises début juin.
- Continuer d'organiser des événements festifs pour renforcer la solidarité entre toutes les femmes du parti et accroître notre visibilité. Merci pour votre présence et votre enthousiasme lors de notre soirée à la Collective.

Nos actions ne se limitent pas à ces initiatives. Nous travaillons sur de nombreux projets dont nous ne manquerons pas de vous informer !

Le chemin vers l'égalité est long et semé d'embûches, mais nous sommes déterminées. Avec votre engagement et votre soutien, nous arriverons à faire de la politique de manière plus égalitaire.

Ensemble, nous sommes puissant-es ! Ensemble, nous bâtissons un avenir plus juste et inclusif pour toutes et tous !

→ Pour plus d'informations : femmes@ps-ge.ch

BIENVENUE AU NOUVEAU COMITÉ DIRECTEUR DU PS GENEVOIS

Lors du Congrès annuel du 23 mars, les Socialistes ont élu leur Comité directeur pour les deux années à venir. Les postes de vice-présidente, responsable de la Coordination des sections et un poste de représentante de l'Assemblée générale ont été, quant à eux, pourvus lors d'une Assemblée générale le 17 avril. Voici le nouveau visage du Comité directeur, engagé et déterminé à relever les défis qui attendent le PS pour ses deux prochaines années, notamment les élections municipales de 2025.



Thomas Wenger
Président



Léna Strasser
Vice-présidente



Florian Scheri
Responsable de la Coordination des commissions



Helena Verissimo de Freitas
Responsable de la Coordination des sections



Patrick Sturchio
Trésorier



Laure Aouabed-Goepfert
Représentante de l'Assemblée générale



Krystel Claret
Représentante de l'Assemblée générale



Romain Gauthier
Représentant de l'Assemblée générale



Odette Habiyakare
Représentante de l'Assemblée générale



Jules Lorenzi
Représentant de l'Assemblée générale



Louis Mégroz
Représentant de l'Assemblée générale



François Mireval
Représentant de l'Assemblée générale



Amanda Ojalvo
Représentante de l'Assemblée générale



Nicolas Preperier
Représentant de l'Assemblée générale

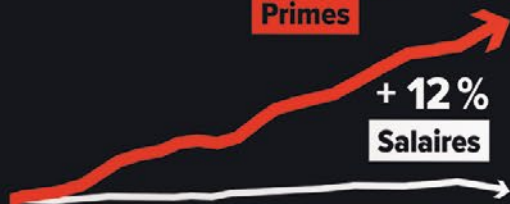


Jean-Pierre Tombola
Représentant de l'Assemblée générale

LA POSTE

Stopper
la folie
des primes !

+ 158 %
Primes



+ 12 %
Salaires

Stopper
la folie
des primes

+ 158 %
Primes

+ 12 %
Salaires

Votations du 9 juin 2024

Mots d'ordre du PS genevois

OUI

Votation fédérale n°1: Initiative « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie »

OUI

Votation cantonale n°1: Interdiction des symboles de haine dans les espaces publics

NON

Votation fédérale n°2: Initiative populaire « Frein aux coûts dans le système de santé »

OUI

Votation cantonale n°2: Initiative « Une Vie ici, une Voix ici... Renforçons notre démocratie! »

NON

Votation fédérale n°3: Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »

NON

Votation cantonale n°3: Loi modifiant la loi sur l'accueil préscolaire

OUI

Votation fédérale n°4: Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr

NON

Votation cantonale n°4: Loi modifiant la loi sur la santé (EXIT)